La « Grille pour l'autoévaluation » du *Cadre Commun de Référence pour les Langues*

Dès lors que l'on vise non seulement **l'acquisition du code linguistique d'une langue vivante** étrangère, mais aussi la c**apacité à se servir de celle-ci** en situation, il convient, suivant les besoins, de s'entraîner à :

- comprendre plus efficacement des **documents écrits** ;
- mieux **comprendre des locuteurs** de la langue cible lorsqu'ils parlent ;
- **s'exprimer oralement** de façon plus intelligible ;
- **rédiger** d'une façon que les destinataires reconnaissent comme cohérente

Le ***Cadre européen commun de référence pour les langues*** **(CECRL)** du Conseil de l'Europe propose une échelle commune de niveaux en langues pour toutes les langues et tous les contextes d'apprentissage et d'enseignement.

Le Cadre Européen commun de référence pour les langues

6 niveaux : du niveau A1 au niveau C2

A1	Niveau découverte	Utilisateur élémentaire
A2	Niveau survie	
B1	Niveau seuil	Utilisateur indépendant
B2	Niveau avancé	
C1	Niveau autonome	Maîtrise
C2	Maîtrise	

5 activité langagières

	Ecrit	Oral
compréhension	CE	CO
production	PE	PPC
interaction	(PEI)	POI

Ces niveaux de compétences sont très largement adoptés en Europe. Les certifications principales de langues en Europe (tel que le CLES en France,) sont calibrées par rapport aux niveaux du **CECRL.**

Le **CLES 2** correspond à un niveau **B2** de **quatre activités langagières** (compréhension écrite, compréhension orale, production écrite, production orale en intercation).

La « **Grille pour l'autoévaluation** », également utilisée dans le ***Portfolio européen des langues***, décline ces **six niveaux** pour chacune des **cinq activités langagières principales (compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression orale en interaction, expression orale en continu, expression écrite**).

Vous pouvez **évaluer votre niveau** en consultant cette grille, soit au **CAREL**, soit dans le ***Cadre européen commun de référence pour les langues*** (p26-27) mis à votre disposition au **CAREL** (cote 407 CON), soit depuis internet (http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework_FR.pdf).

Vous pouvez aussi consulter notre fiche sur l'outil d'autoévaluation DIALANG, élaboré par le Conseil de l'Europe et que le **CAREL** met à votre disposition.

	NIVEAU B2 DU CECRL (niveau CLES 2)
ECOUTER	Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier. Je peux comprendre la plupart des émissions de télévision sur l'actualité et les informations. Je peux comprendre la plupart des films en langue standard.
LIRE	Je peux lire des articles et des rapports sur des questions contemporaines dans lesquels les auteurs adoptent une attitude particulière ou un certain point de vue. Je peux comprendre un texte littéraire contemporain en prose.
PRENDRE PART A UNE CONVERSATION	Je peux communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur natif. Je peux participer activement à une conversation dans des situations familières, présenter et défendre mes opinions.
S'EXPRIMER ORALEMENT EN CONTINU	Je peux m'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs à mes centres d'intérêt. Je peux développer un point de vue sur un sujet d'actualité et expliquer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
ECRIRE	Je peux écrire des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets relatifs à mes intérêts. Je peux écrire un essai ou un rapport en transmettant une information ou en exposant des raisons pour ou contre une opinion donnée. Je peux écrire des lettres qui mettent en valeur le sens que j'attribue personnellement aux événements et aux expériences.

La « Grille pour l'autoévaluation » du Cadre Commun de Références pour les Langues

Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) du Conseil de l'Europe propose une échelle commune de niveaux en langues pour toutes les langues et tous les contextes d'apprentissage et d'enseignement.

Cette échelle distingue, dans la progression d'un apprenant d'une langue étrangère, six niveaux successifs : deux niveaux débutants (A1 et A2), deux niveaux intermédiaires (B1 et B2), deux niveaux avancés (C1 et C2).

Ces niveaux de compétences sont très largement adoptés en Europe. Ils servent à définir les objectifs de l'enseignement des langues en France ; les certifications principales de langues en Europe (tel que le CLES) sont calibrées par rapport aux niveaux du CECRL ; la Commission européenne les a adoptés.

La « Grille pour l'autoévaluation » qui est utilisée dans le Portfolio européen des langues décline ces six niveaux pour chacune des cinq activités langagières principales (compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression orale en interaction, expression orale en continu, expression écrite).

Elle est présentée dans le Passeport de langue, une fois en français et une fois en anglais, langues officielles du Conseil de l'Europe. Elle peut être téléchargée dans d'autres langues.

Utilisation pédagogique de la « Grille » et évaluation par les enseignants

La définition des niveaux de compétences dans cette « Grille » présente une caractéristique très importante : tous les niveaux sont définis positivement. L'important pour l'évaluation est ce que l'utilisateur est capable de réaliser avec la langue apprise. Dans cette perspective, les critères retenus privilégient les tâches accomplies plutôt que la maîtrise des aspects formels de la langue. De plus, cette « Grille » affirme, dans son principe même, que tout niveau de compétences, même limité, doit être reconnu en tant que tel, comme une composante de la compétence plurilingue de l'individu.

Comme il est mentionné ci-dessus, cette « Grille » privilégie certains des aspects qui caractérisent un niveau de compétences dans une langue. Elle met en avant l'aspect comportemental dans l'utilisation de la langue, la façon dont on peut agir avec une langue. Cette composante est la plus facilement observable par les élèves eux-mêmes.

Il faut cependant garder à l'esprit que d'autres composantes participent à la définition d'un niveau de compétences (compétences linguistique et lexicale par exemple). Ce rappel fonde la distinction entre l'évaluation par les enseignants et/ou une institution et la réflexion sur la progression individuelle proposée dans le Portfolio européen des langues.